

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-PROV-40-20120912

Date de publication : 12/09/2012

DGFIP

### **Bénéfices industriels et commerciaux – Provisions – Provisions pour dépréciation**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Provisions

Titre 4 : Provisions pour dépréciation

#### **1**

Les provisions, destinées à faire face à la dépréciation non irrémédiable de certains postes de l'actif immobilisé ou non (stocks, créances, valeurs mobilières), seront abordées dans l'ordre suivant :

- provisions pour dépréciation des immobilisations (chapitre 1, cf. [BOI-BIC-PROV-40-10](#)) ;
- provisions pour stocks et en cours et provisions sur créances douteuses ou litigieuses (chapitre 2, cf. [BOI-BIC-PROV-40-20](#)).